



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE

COMMUNE DE COMMER
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2024

PROCES-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice 14	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commer, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE.
Conseillers présents 12	
Quorum 8	
Affiché le : 29 février 2024	

Présents : Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Aurore BIBRON, Marie-Claude PIERRE, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Coralie GERAULT.

Messieurs, Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GÉRAULT, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE et Benjamin JENNESSON (quitte la séance à 23h45).

Absents excusés : Stéphane MANCEAU donnant pouvoir à Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX donnant pouvoir à Damien COUILLEAUX.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier et 2 février 2024
2. Zone d'accélération d'énergies renouvelables : intervention de Clémence Rondeau Vice-Présidente de Mayenne Communauté
3. Mayenne communauté : modification des statuts et intérêts communautaires
4. Convention SPA 2024
5. Subvention : AMI et ADMR
6. Délibération Oxalys 1
7. Questions diverses

1- Approbation procès-verbaux des conseils municipaux du 25 janvier et 2 février 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les procès-verbaux des conseil municipaux du 24 janvier et du 2 février 2024.

2- Loi APER (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables) : intervention de Clémence Rondeau

Mme Clémence Rondeau, Vice-présidente de Mayenne Communauté et conseillère municipale à Mayenne, en charge de la transition environnementale, présente au conseil municipal la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) promulguée le 10 mars 2023.

Cette loi a pour objectif de faciliter l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire français.

Face à la crise énergétique et au dérèglement climatique, la loi entend accélérer le développement des énergies renouvelables, afin de rattraper le retard pris par la France.

Mme Rondeau explique au conseil municipal les enjeux et possibilités pour la commune quant aux réalisations des cartes à produire.

Ainsi, plusieurs propositions de cartes doivent être mises à jour par les élus pour proposer des zones d'accélération concernant la méthanisation, l'agrivoltaïsme, l'éolien ou encore le photovoltaïque.

Ces propositions de cartes n'emportent pas pour autant une interdiction de faire ou l'assurance du développement d'un projet sur une zone cartographiée.

Mme Rondeau propose aux élus une réunion d'information sur l'agrivoltaïsme à la salle polyvalente de Jublains de 14h à 17h le 13 mars 2024.

Le conseil municipal, à la majorité et à main levée, amende et valide plusieurs schémas de cartes relatifs aux sujets proposés dans le cadre des zones d'accélération d'énergies renouvelables. La mise en œuvre des cartes sera réalisée par le sigiste de Mayenne Communauté.

3- Mayenne communauté : modification des statuts

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal les modifications de statut de Mayenne communauté et précise les sujets d'intérêts communautaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide les modifications statutaires proposées ainsi que les précisions apportées à l'intérêt communautaire.

7- Questions diverses

❖ **Bungalow foot (ancien foyer des jeunes)**

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que le bungalow proche du terrain de football et à proximité du point de collecte est en mauvais état et est non transportable sans risque de destruction.

Un porteur de projet propose de l'acquérir ainsi qu'une surface de terrain autour pour un projet de rénovation globale en vue de réaliser une possible maison d'assistantes maternelles.

La question de cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal se pose.

L'acquisition du terrain souhaité étant positionné sur une surface du nouveau lotissement, il est proposé de vendre le terrain au prix du mètre carré du lotissement « Les portes de Mayenne » soit 68€/m².

❖ **Don église**

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que le montant des dons pour la rénovation de l'église a atteint 16 761€ à ce jour.

Un courrier de remerciement sera envoyé à tous les donateurs. L'opération de collecte pourra se poursuivre tant que le dossier ne sera pas clôturé. Si d'autres dons venaient à arriver par la suite, il n'est pas exclu d'engager de nouveaux travaux complémentaires grâce à ceux-ci.

❖ **Supérette API**

Mickaël Delahaye, Maire, présente au conseil municipal un projet de supérette API qui est une épicerie autonome. Les producteurs locaux ont la possibilité de participer à l'approvisionnement des produits commercialisés. L'implantation est conditionnée entre autres à la participation de 3 communes dans un rayon de 30Kms disposant des critères d'implantation (nombre d'habitants, équipement existant dans la commune, terrain disponible, fibre...)

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable de principe à l'implantation d'une supérette API.

Il convient de préciser que ce projet fait suite au renoncement des porteurs de projet pour le commerce multiservices en raison, entre autres, d'un contexte économique qui semble très complexe actuellement sur ce marché, et, de la problématique de désert médical que connaît notre territoire.

❖ **Travaux logement communal**

Le maire informe le conseil municipal que la locataire occupant le logement situé au 1 rue des Tisserands souhaite changer de logement et serait intéressée par celui situé au 1 bis Rue des Tisserands.

La locataire désire réaliser des travaux d'embellissement à ses frais avant de rentrer dans le logement.

En contrepartie des travaux réalisés par la locataire, le maire propose la gratuité d'un loyer à la locataire pour la location du 1bis rue des Tisserands afin de compenser les frais engagés pour la réfection du logement.

4- Convention SPA 2024

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que la convention de la SPA (Société Protectrice des Animaux) arrive à échéance et propose sa reconduction pour l'année 2024.

Une contribution annuelle de 0,40€ par habitant (population légale INSEE 1315 habitants au 1/01/2024) est demandée soit un montant total de 526€ (2023 : 522,80€).

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le renouvellement de la convention de la commune avec la SPA et le versement de la contribution pour un montant total de 526€ pour l'année 2024.

5- Subventions 2024 : AMI et ADMR

▪ **Subvention ADMR**

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que la subvention pour l'ADMR est calculée en fonction du nombre d'habitants dans la commune (1315 habitants) selon la règle municipale décidée antérieurement. La subvention proposée pour 2024 s'élève donc à 1 315€.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention à l'ADMR d'un montant de 1 315 € pour l'année 2024.

▪ **Subvention AMI**

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que la convention de partenariat avec l'AMI (Association Mayennaise pour l'Insertion) arrive à échéance et qu'il convient de la reconduire pour un montant de 338€. Cette association est venue en soutien alimentaire à plusieurs familles de Commer au cours de l'année 2023

Cette association sera d'intérêt communautaire à partir de 2025, la subvention sera versée par Mayenne communauté.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la convention avec l'AMI pour un montant total de 338€ pour l'année 2024.

6- Délibération Oxalys 1

Mickaël Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que la cession du terrain Rue Jules Verne pour le projet de micro-crèche est soumise à la taxe sur la valeur ajoutée sur marge.

Dans la délibération fixant le prix de vente TTC du terrain soit 22 600 € TTC, il convient de préciser le prix de vente H.T hors TVA sur marge qui s'élève à 17 741,00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la modification de la précédente délibération actée lors de la séance du 25 janvier 2024 en précisant le prix de vente hors taxe TVA sur marge qui s'élève à 17 741,00 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la gratuité d'un loyer pour le rafraîchissement du logement réalisé par la locataire.

❖ **Logiciel jeunesse : BL enfance**

Aurore Bibron, Adjointe au Maire, explique au conseil municipal qu'un nouveau logiciel jeunesse proposerait plus de services aux familles et faciliterait la gestion interne. Un devis est en cours à cet effet et une réflexion intercommunale sera portée à ce sujet.

❖ **Abowind**

Mickael Delahaye, Maire, informe le conseil municipal que la société Abowind consulte la commune pour savoir si celle-ci souhaite porter une offre d'achat pour le parc éolien à venir.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité et à main levée, de ne pas ~~souhaiter~~ faire d'offre d'achat du parc Eolien.

❖ **Lotissement « Les Portes de Mayenne »**

Mickael Delahaye, Maire, informe le conseil municipal de la réservation du lot n°32 du lotissement « Les Portes de Mayenne » d'une surface de 347 m² et pour un montant de 23 596€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide la ~~réservation~~ cession du lot n°32 d'une surface de 346 m² et pour un montant de 23 528€ TTC.

❖ **Devis Fauchage**

Daniel Gérard, Adjoint au Maire, présente au conseil municipal les devis pour le fauchage/élagage pour une période de deux ans :

- Ets Garnier Frédéric : 8 065€ HT
- STAM : 7 350€ HT
- Elagage Astillé : 11 140€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité et à main levée, valide le devis de la société STAM d'un montant de 7 350€ HT.

❖ **DPU : 6 Place Jules Verne**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas préempter le bien référencé au 6bis Place Jules Verne.

❖ **Ecole : convention de financement dans le cadre du fond d'innovation pédagogique**

Aurore Bibron, Adjointe au Maire, présente la convention de financement « Notre école, faisons-la ensemble » dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique lancé par le Conseil national de refondation.

Les écoles et les établissements qui le souhaitent peuvent élaborer ou adapter un projet pédagogique ayant vocation à nourrir leur projet d'école ou d'établissement. Ces projets pédagogiques peuvent, le cas échéant, bénéficier d'un soutien financier.

Dans le cadre de cette convention, le projet porterait sur la réhabilitation de la bibliothèque de l'école qui est très vieillissante. Le projet est estimé à 22 453,84€ HT et financé à 100% par l'état.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la convention de financement dans le cadre du fond d'innovation pédagogique pour un montant de 22 453,84 € HT.

❖ ***Mairie : ascension***

Fermeture de la mairie pendant le pont de l'ascension 2024. Un service sera toutefois assuré en cas de décès.

❖ ***Aire de jeux***

Denis Marchand, Adjoint au Maire, informe le conseil municipal que l'aire de jeux devra être déplacée dans le cadre du nouveau terrain de foot 5x5.

Les élus se rendront sur place pour évaluer l'emplacement le plus approprié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h45.

Vu, la secrétaire de séance,

Aline LEBRETON



Vu, le Maire,

Michaël DELAHAYE

